



COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FORCALQUIER-MONTAGNE DE LURE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°6/2017 DU 18 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix sept, le lundi 18 septembre 2017, à 18 heures, les membres composant le conseil communautaire, dûment convoqués le 8/09/17, se sont réunis au siège de la communauté de communes à Forcalquier, sous la présidence de Monsieur Arnaud Boutet.

Étaient présents :

CRUIS: Félix MOROSO

FORCALQUIER: Sophie BALASSE, Odile VIDAL, Christiane CARLE, André BERGER, Jacques

LARTIGUE, Eric LIEUTAUD, Didier MOREL, Jacques HONORÉ, Lionel DELEUIL

<u>LARDIERS</u>: Robert USSEGLIO <u>LIMANS</u>: Arnaud BOUTET

<u>LURS</u>: Patrick ANDRÉ

MONTLAUX : Camille FELLER NIOZELLES : Paul ROMAND ONGLES : Maryse BLANC

REVEST-SAINT-MARTIN: Nadine CURNIER

SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES: Geneviève LAFAY, Khaled BENFERHAT

SIGONCE: Fabrice MAILLET

Était excusé :

Bernard ANNEQUIN

Était absent :

Christophe CASTANER

POUVOIRS de:

Patrick DELANDE à Mme Maryse BLANC Sabrina BIOUD à M. Jacques LARTIGUE

Isabelle FOURAULT-MAS à M. Eric LIEUTAUD

Membres en exercice: 25

Membres présents : 20

Pouvoirs: 3

Suffrages exprimés: 23

Jacques LARTIGUE accueille l'assemblée au nom du maire de Forcalquier Gérard AVRIL qui regrette de ne pouvoir être présent ce soir.

En liminaire à l'ouverture du conseil communautaire, Arnaud BOUTET informe l'assemblée de la situation financière et politique de la communauté de communes.

Il remet en séance un dossier constitué d'éléments statistiques fournis essentiellement par la DGFiP et indique qu'il communiquera les éléments de son intervention à l'ensemble des conseillers communautaires.

Il propose ensuite la création d'une commission finances qui sera chargée de travailler sur des projections en vue de :

- Réfléchir sur la pertinence du taux de TEOM, et sur la séparation des budgets ;
- Augmenter notre productivité;
- Diminuer les dépenses de fonctionnement ;
- Et augmenter les recettes pour :
 - Gérer nos compétences nouvelles :
 - Amélioré notre intégration fiscale ;
 - Investir sur nos projets

Les projets restent à définir, mais ils doivent concerner ce qui augmente:

- soit les services à la population,
- soit l'activité, CAD in fine nos bases fiscales

Il invite les conseillers qui souhaitent intégrer cette commission à se manifester. Ainsi, se proposent : Sophie Balasse, Christiane Carle, Nadine Curnier, Camille Feller, Jacques Lartigue, Eric Lieutaud, Fabrice Maillet.

Cette intervention terminée, le président procède à l'appel puis désigne Khaled Benferhat en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil communautaire du 28 juillet 2017 est validé et approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1. Compétences Eau et Assainissement : choix du prestataire pour l'étude sur le transfert des compétences ;
- 2. Délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;
- 3. Désignation des représentants titulaire et suppléant pour siéger au sein du comité de programmation du GAL Haute Provence-Luberon;
- 4. Subvention en faveur de l'Association des élus de la montagne (ANEM)
- 5. Questions diverses.

Point n°1: Compétences Eau et Assainissement: choix du prestataire pour l'étude sur le transfert des compétences

Rapporteur: Arnaud BOUTET, président

Conformément à ce qui a été décidé en conseil communautaire du 20 juillet 2017, la communauté de communes a lancé une consultation en vue de retenir un prestataire en charge de l'étude portant sur :

- Un inventaire de patrimoine (actif/passif);
- Une étude sur la tarification des services : bilan des politiques tarifaires du territoire (prix de l'eau, budget et compte de résultats des services, travaux envisagés) et scénarios envisagés à l'échelle du service ;
- Une étude sur la structure du/des nouveau(x) service(s) : bilan des services existants et scenarios envisagés pour le/les futur(s) service(s).

La consultation étant désormais close, deux offres ont été reçues. Pour des prestations semblables, l'une s'élève à 65 685 €TTC et l'autre s'établit à135 720 €TTC.

Le choix s'oriente donc vers la première offre portée par le bureau d'études Espelia.

Le projet de transférer l'Eau et Assainissement à la communauté de communes inquiète Félix Moroso du fait de la disparité d'entretien des réseaux communaux et de la veille de proximité, optimale et gratuite, qui disparaîtra. Paul Romand fait le même constat. Le président indique qu'il faudra bien se conformer à la loi.

Il est demandé au conseil communautaire de délibérer en faveur de la notification du marché au bureau d'études Espelia ayant proposé l'offre la mieux disante pour un montant de prestation établi à 65 685 €TTC.

Le conseil communautaire valide avec 22 voix pour et 1 abstention le choix du bureau d'études Espelia.

Point n°2 : Délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président

Rapporteur: Khaled BENFERHAT, vice-président délégué à l'animation territoriale

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, le président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire.

Il est donc proposé au conseil communautaire de reconduire les mêmes délégations de pouvoirs que lors de l'ancienne gouvernance au président actuel.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité, la délégation de pouvoirs au président

Point n°3: Désignation des représentants titulaire et suppléant pour siéger au sein du comité de programmation du GAL Haute Provence-Luberon

Rapporteur: Christiane CARLE, vice-présidente déléguée à l'aménagement du territoire

Le Groupe d'Action Locale Haute Provence-Luberon qui assure la mise en œuvre du programme Européen LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale), programme qui bénéficie à notre territoire, doit renouveler son comité de programmation. Dès lors que la communauté de communes devrait porter techniquement le programme, il est proposé de désigner 2 représentants titulaires et leurs suppléants pour siéger au comité de programmation du GAL Haute Provence-Luberon.

Sont candidats:

En tant que titulaire : Christiane CARLE et son suppléant Arnaud BOUTET, 2^{ème} titulaire, André BERGER et son suppléant Khaled BENFERHAT.

A l'unanimité le conseil communautaire désigne les membres nommés ci-dessus pour représenter la CPPFML au sein du comité de programmation du GAL.

Point n°4 : Subvention en faveur de l'Association des élus de la montagne (ANEM)

Rapporteur: André BERGER, vice-président délégué au développement économique

Le 33^{ème} congrès de l'Association des élus de la montagne (ANEM) se tiendra les 19 et 20 octobre 2017 à Forcalquier. 400 à 600 congressistes sont attendus pour cet évènement, dont 150 environ logeront au moins une nuit sur place.

La majeure partie de notre territoire est classée en zone montagne. L'ANEM œuvre dans divers domaines : par exemple : elle a interféré pour abaisser le seuil minimum de population pour une intercommunalité (de 15 000 habitants à 5 000), elle a défendu les zones de revitalisation rurale (ZRR), elle se mobilise contre la désertification médicale, elle œuvre dans la défense des avantages agricoles (subventions) auprès de l'Europe, ...

Cet évènement exceptionnel jouera favorablement en termes d'économie locale et de notoriété pour notre territoire

Considérant la tenue du congrès à Forcalquier cette année, il est demandé au conseil communautaire d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'ANEM.

Patrick André s'abstiendra. Même si la ligne budgétaire permet cette subvention, il considère qu'il faut modérer nos dépenses. Cette position est suivie par plusieurs élus.

D'autres élus soulignent la qualité de l'évènement, ses retombées économiques et son rayonnement à travers d'autres régions.

Le conseil communautaire valide avec 15 voix pour et 8 abstentions l'attribution de la subvention à l'association ANEM.

Point n°13: Questions diverses

Jacques Lartigue conclut en indiquant qu'il s'agit de poursuivre nos travaux en matière de mutualisation pour optimiser les coûts et faire des économies

Prochain conseil communautaire le lundi 23 octobre 2017 à Sigonce.

Clôturant la réunion, Arnaud BOUTET convie l'assemblée à partager le pot de l'amitié.

Le secrétaire de séance Khaled BENFERHAT RCALAUED

Le président de séance Arnaud BOUTET

